

<p>Convocation 6 juin 17 Affichage : 6 juin 17 Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11</p> <p>En exercice : 10 Ont pris part aux délibérations : 8</p>	<p>L'an deux mil dix sept, le douze du mois de juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.</p> <p>Présents : Mme Noëlle DOMENECH et Jeanne GOFFART. MM. Dominique POMMAT, Jean-François POITOU, Alexandre PASCAL-GIROUD, Stéphane ROHR, Frédéric MONNET, Benjamin CAILLET et.</p> <p>Absents : Aurélien DELBOULLE et Hervé MARAIS.</p> <p>Aurélien DELBOULLE a donné procuration à Jeanne GOFFART.</p> <p>Benjamin CAILLET été nommé secrétaire de séance.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. Convention d'usage entre la SAFER et la commune : gestion zones humides 'Sous Combe Noire' à Entrenant.

Cette convention a pour objectif la mise en place de mesures de gestion d'entretien et de sauvegarde de la parcelle A 17, sous combe noire. Ce secteur est une zone humide submontagnarde de pente assez rare – intérêt floristique local (touradons et choin noir à préserver). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer ladite convention.

2. Décision modificative du BP 2017.

La proposition de décision modificative proposée ne change par le montant global du budget. Il s'agit de changer de chapitre budgétaire des dépenses prévues dès le vote du budget. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette modification.

3. CDI : agent communal.

L'adjoint d'animation en charge des services périscolaires est en CDD à temps non complet d'une durée de 12 mois renouvelable, depuis le 5 septembre 2011. La loi ne permet pas de renouveler le contrat 1 année supplémentaire. Monsieur le Maire propose un CDI à compter du 4 septembre 2017. Validé à l'unanimité.

4. Echanges des Marais de Nécuïdet : modification de la liste des bénéficiaires.

Les échanges, signés avant 2014, sont actuellement bloqués en raison d'une succession toujours on réglées. Afin de mener à bout ce dossier, Monsieur le Maire propose de sortir des échanges ladite succession.

Si l'échange n'aboutissait pas, les parcelles actuellement indivises, ne changeraient pas de propriétaire (le conservatoire pourra continuer à les entretenir). Les parcelles privées qu'ils devaient récupérer, pourraient alors être acquises par la commune (subvention de l'agence de l'eau, coût pour la commune environ 300€), en attendant que l'indivision se solde. Ainsi le dossier pourrait être soldé avec l'ensemble des autres propriétaires. Le Conseil Municipal valide (1 abstention).

5. Demande de subvention au titre du fonds de concours sentiers – panneaux sécurité baignade.

Demande initiale des copropriétaires du lac de panneauter les 3 autres lieux de baignade actuels (Le saule, le bout du lac et les 3 sapins). Les panneaux seraient confectionnés sur la base de celui en place sur la petite plage, avec ajout de l'interdiction d'accès au lac gelé avec logo des copropriétaires privés. Devis 930€. Subvention de 25 % Chambéry Métropole Coeur des Bauges. Le

Conseil Municipal valide à l'unanimité et souhaite que l'inscription du logo des copropriétaires fasse l'objet d'une contre partie de leur part (entretien de parcelle par exemple).

6. Surcoût projet OPAC et choix du nom de la maison.

Lors du démarrage du chantier, les concessionnaires ont dû déplacer un regard d'eau existant et poser une nouvelle chambre téléphonique. Travaux non prévus initialement.

Compte-tenu qu'une partie des prestations concerne les propriétaires mitoyens, l'OPAC sollicite la commune pour une prise en charge d'une partie de la facture de 2 900€ HT, pour un montant de 1 000€ HT. Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de prendre en charge cette dépense considérant que la commune n'est ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage et que la cession de la maison à l'OPAC, pour l'euro symbolique dégage la commune de toutes dépenses.

Choix du nom de la maison : les anciens propriétaires ne veulent pas que la maison conserve leur nom. Un appel à idées va être lancé.

7. Transfert du pouvoir de police dans le domaine de l'assainissement, des déchets et dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

Lors du comité des maires du 13 avril les élus ont validé le transfert du pouvoir de police administrative spéciale du maire à Monsieur Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, dans les domaines de l'assainissement et de la collecte des déchets ; et de ne pas le transférer dans le domaine du stationnement des gens du voyage, de la circulation et stationnement, de la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi, de l'habitat et des manifestations culturelles et sportives. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

8. Ouverture/attribution de l'appel d'offre : vente machine à laver et sèche linge du gîte.

Mi-mars, la commune a largement diffusé une offre de vente de l'ancien lave-linge et sèche-linge du gîte. 1 seule offre reçue : 300€ pour l'ensemble. Le Conseil Municipal valide la cession à l'unanimité.

9. Equipement informatique pour l'école.

A ce jour, l'achat groupé de tablettes avec PUYGROS et THOIRY(?) sur le marché de la ville de CHAMBERY est en cours de discussion. Est envisagé, l'installation des logiciels " génération 5" sur le TBI puis sur les tablettes. Devis en attente de réception : 31 applications sur le TBI (85€ environ + logiciel environ 5€/tablette). Cout total prévu à ce jour : mallette de charge + 8 tablettes (4 000€).

Appli et logiciel (200€). Finalisation à réception des devis et après échange avec la nouvelle directrice de l'école.

Mme Noëlle DOMENECH s'oppose à l'informatique à l'école, au moins pour les - de 8 ans. Monsieur le Maire précise que l'informatique fait partie des programmes scolaires (B2I) et que c'est l'Education Nationale qui décide des enseignements des compétences à acquérir.

10. Fournitures de repas pour la cantine.

Le fournisseur actuel (Verrine 73) vend à la commune le repas 5.95€ (revendu aux parents 5€). Le fournisseur demande 6.05€ pour 2017/2018. LA THUILE et PUYGROS ont fait une contreproposition à 6€. Considérant que VERRINE 73 a refusé en rappelant qu'elle avait baissé son prix initial lors de la passation du marché incluant LA THUILE (6.25€ → 5.85€) ; et considérant que la commune est très satisfaite de la prestation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis à 6.05€.

11. Création de 3 postes, job d'été.

Le SICSAL organise un chantier jeune sur la commune de LA THUILE. 4 demi-journées, du 10 au 13 juillet. 6 postes sont ouverts. 3 par le SICSAL, et 3 par la commune. Les travaux prévus : réhabiliter

les anciens panneaux d'affichage maintenus (Monthoux, Morion...) et travaux de peinture façade cuisine salle polyvalente. L'encadrement sera géré par le SICSA et les fournitures payées par la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir 3 postes et lancer le recrutement.

12. Vente de bois sur parcelles communales.

Bois bord de route : attributions précédentes annulées en raison du délai de livraison trop important (absence de garde forestier). Proposition : Cession totale à l'un des affouagistes (35m³ environ) au tarif de 600€.

Demande de coupe à Entrenant. Intérêt pour la commune : éclaircissement du secteur. Proposition : 2 coupes d'affouage à 45€. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

13. Demande de formation professionnelle.

Monsieur le Maire a souhaité que la secrétaire de mairie présente une demande de formation professionnelle dans le cadre du Droit Individuel. La formation sollicitée (anglais) n'est pas acceptée considérant qu'elle n'est pas en lien avec le poste. Le conseil souhaite qu'une nouvelle demande en lien avec les fonctions de secrétaires de mairie soit présentée.

14. Soutien à l'Ordre des Avocats en faveur du maintien du TGI d'ALBERTVILLE et de la Cour d'Appel de CHAMBERY.

Après la réforme « Dati », la réforme de la carte judiciaire fait de nouveau surface, et avec elle, le risque de suppression de Tribunaux de Grande Instance et de Cours d'Appel, afin d'arriver à terme à un TGI départemental et à une Cour d'Appel par Région. Le Conseil Municipal (3 abstentions, 5 pour) soutient l'ordre des avocats dans leur action en faveur du maintien sur place du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry.

15. Questions divers (Temps D'Activités Périscolaires, école, animations de l'été, actualisation de l'arrêté municipal relatif aux activités liées au lac et aux pierriers Les Quarts, ...).

➤ TAP : aujourd'hui 1h de préparation + 3 heures de présence le vendredi après-midi. 2 choix ont été présentés aux parents. Maintien des TAP le vendredi après-midi sous réserve d'un programme aussi attrayant et diversifié que les 3 années précédentes, avec paiement des activités (total ou partiel) OU retour à la semaine de 4 jours (sans école le mercredi). Recueil officiel de l'avis des parents et de la directrice lundi 19 juin en conseil d'école.

➤ Monsieur le Maire expose aux élus la possibilité pour la commune d'adhérer au projet de centre de supervision urbain de CHAMBERY. Le Conseil Municipal à l'unanimité, ne le souhaite pas.

➤ Ecole : changement d'enseignante.

➤ Animations de l'été : le 24 juin Festifoin, le 28 juillet une toile sous les étoiles, film "comme un avion".

16. Questions du public.

➤ Problème de débit internet : Le Maire a déjà sollicité ORANGE. Il est attendu de réponse qui sera publié sur le site internet de la commune.

➤ Echange des marais : une date est-elle fixée ? Non, rappel du point 4. La commune se s'engagera ni sur une date, ni sur l'aboutissement d'un dossier géré par le Conservatoire des Espaces Naturels mais elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire aboutir les échanges.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 19 juin 2017.

Le Maire
Dominique POMMAT

